



Imprimerie spéciale – 2, rue Romain Rolland – 21000 DIJON - CPPAP n° 1122 S 07665 Directeur de la publication : Franck LAUREAU - ISSN 0152-5859

N° 1302 du Lundi 26 Octobre 2020 Prix : 0,50€ Date de dépôt : Vendredi 30 Octobre 2020

LA LETTRE

de l'Union Départementale

FORCE OUVRIÈRE

de Côte d'Or

Edito:

PAS DE COUVRE-FEU POUR LES REVENDICATIONS !!!



Mes Chers Camarades,

Il s'agit, après les imposantes grèves et manifestations du début de l'année, de faire le point.

Parce que notre Organisation est à l'écoute de ses Militants, de ses Syndicats, la question des retraites et des pensions, couplée avec la contre réforme de l'Assurance Chômage, ont déclenché un des plus grand mouvement de protestation sociale que notre pays ait connu depuis longtemps.

Et presque aussitôt après, nous avons à déplorer une des plus grande crise sanitaire jamais vécue.

Près de 35 000 personnes sont décédées en France et 1 200 000 dans le monde.

à suivre p.2

SOMMAIRE

Page 1-2 Editorial	Page 3AG du SNUDI-FO
Page 4Hommage à Samuel PATY (circ. Conf.)	Page 5Intervention UCR-FO au CC
Page 7 Stage découverte de FO	Page 4 et 8Partenair

Edito suite

Et maintenant, le gouvernement annonce qu'il va ouvrir le dossier de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale, en publiant un rapport sur « La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement » de Laurent VACHEY, en application de la loi organique et de la loi sur la dette sociale et l'autonomie votée au début du mois d'août.

La Sécurité Sociale étant le pilier du système de santé et de protection sociale dans ce pays.

...« L'enfer est pavé de bonnes intentions » dit-on. Ce texte en déborde mais pour l'UCR-FO, c'est une attaque de plus contre la Sécurité sociale et la situation des retraités, comme d'ailleurs des handicapés. Non, nous n'avons pas besoin d'une « branche » de plus même dédiée à la dépendance... (Intervention de l'UCR FO au dernier CCN à lire plus loin)....

Mes Chers Camarades, quand on analyse le contenu de tous ces faits, on a le sentiment d'être pris dans une spirale infernale.



Oui, j'estime que tous ces évènements sont liés par un fil ou par un autre.

Même si le Premier Ministre n'est évidemment pas responsable de la COVID19, on ne peut pas ignorer l'état de sous-équipement du système hospitalier.

On ne peut pas considérer, non plus, la contre réforme des retraites voulant instaurer un régime unique par point comme un progrès, mais bien comme un des plus importants reculs sociaux de ces dernières années!

De plus, les atteintes au droit de grève, les atteintes au droit syndical, les violations de conventions collectives se multiplient dans les entreprises sous couvert de crise sanitaire et de mesures d'exceptions!



Mes Chers Camarades, tant que dans le secteur privé comme dans le secteur public, les travailleurs seront considérés comme une variable d'ajustement, un paramètre économique, les choses ne feront qu'empirer!

Parce que nous sommes attachés aux conventions collectives, parce que nous sommes attachés aux dispositions statutaires, nous ferions presque figure de conservateurs! J'ai le sentiment, bien au contraire, que c'est en nous battant pied à pied pour la défense et l'amélioration de celles-ci que nous faisons œuvre utile.

Et pour cela, la finalité ultime du syndicalisme encore et toujours sera de revendiquer!

Il n'y aura pas de couvre-feu pour les revendications !!!

L'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de Côte d'Or est là et sera toujours là pour la justice sociale !!!

Franck LAUREAU
Secrétaire Général
FORCE OUVRIÈRE de Côte d'Or

Assemblée générale du SNUDI-FO 21 : plus que jamais, défendre les libertés pour poursuivre l'action syndicale et porter les revendications !

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO 21, présidée par Frédéric VOLLE, Secrétaire Général du SNUDI-FO, s'est tenue jeudi 1er octobre 2020 dans les locaux de l'Union Départementale à Dijon.



La détermination et l'engagement de nos syndiqués à l'occasion de leur participation à notre assemblée générale, moment fort de notre vie syndicale, nous montrent combien il est important, plus que jamais, de réunir les collègues, de les informer et d'établir le cahier des revendications à venir!

Face aux attaques sans précédent de ce gouvernement contre nos libertés individuelles et collectives, contre la liberté de nous réunir et de manifester, une seule réponse : développer le syndicalisme libre et indépendant de Force Ouvrière!

Plus d'une cinquantaine de collègues ont répondu présents malgré un contexte sanitaire difficile.

Lors de cette AG, la discussion a été riche et a mis au jour de nombreuses revendications.

En effet, face à cette rentrée difficile, enseignants et AESH refusent de continuer à courber l'échine et entendent bien faire valoir leurs revendications en matière de protection, de salaire et de conditions de travail.

Ils ont dénoncé à plusieurs reprises des protocoles sanitaires qui, faute de les protéger, dégradent leurs conditions de travail ; l'épuisement des directeurs croulant sous les taches et des responsabilités qui ne leur incombent pas ; la « mutualisation à outrance » des AESH et une nouvelle formation « bricolage » dont ils ne veulent pas !



Virginie ALVAREZ, Secrétaire Départementale SNUDI-FO et Frédéric VOLLE. Secrétaire Général du SNUDI-FO



COMMUNIQUE DE PRESSE

Hommage à Samuel Paty : défendre l'instruction publique et laïque, la liberté d'expression

L'intolérance, l'obscurantisme, la barbarie se nourrissent de l'ignorance que les enseignants combattent par l'instruction publique et laïque.

Assassiner un professeur, s'attaquer à tout agent public, journaliste, dessinateur - au fait de vivre libre - est insupportable, s'est ainsi exprimé le secrétaire général de FO.

De nombreux rassemblements sont d'ores et déjà annoncés en réaction à l'assassinat terroriste du professeur Samuel Paty, notamment demain.

La Fédération Nationale FO de l'Education nationale, la FNEC FP-FO, a d'ores et déjà annoncé sa présence.

La Confédération générale du travail Force Ouvrière sera représentée par son secrétaire général, au rassemblement à Paris, place de la République et invite ses adhérents à exprimer à cette occasion leur engagement pour l'instruction publique, laïque, la défense sans faille des enseignants et personnels de l'éducation nationale, et plus largement de l'ensemble des agents publics et leur détermination à défendre la liberté d'expression, intrinsèque à la liberté syndicale, la laïcité, la démocratie et la République.

#JeSuisCharlie

Contact : Yves VEYRIER
Secrétaire général
Secrétairat général
Wyveyrier@force-ouvriere.fr
1.40.52.86.01

CCN des 23 et 24 sept. 2020 Intervention UCR-FO

Cher(e)s Camarades,

Je vous apporte le salut du Bureau National de l'UCR-FO. Le Bureau National m'a mandaté pour intervenir sur la dépendance.

Il y a quelques jours, Laurent VACHEY publiait un rapport sur « La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement », en application de la loi organique et de la loi sur la dette sociale et l'autonomie votée au début du mois d'août.

« L'enfer est pavé de bonnes intentions » dit-on. Ce texte en déborde mais pour l'UCR-FO, c'est une attaque de plus contre la Sécurité sociale et la situation des retraités, comme d'ailleurs des handicapés. Non, nous n'avons pas besoin d'une « branche » de plus même dédiée à la dépendance. La dépendance, c'est une question de santé : poly-pathologies du grand âge, diabète, maladies de la vue ou de l'ouïe, ces affections sont des questions qui touchent à la santé et qui justifient la prise en charge par la Sécurité sociale, par l'assurance-maladie de la Sécurité sociale.

Cette nouvelle branche serait entièrement à la main du parlement et du gouvernement dans le cadre du budget de l'État, comme l'explique clairement M. VACHEY. Cette branche serait donc une annexe du budget de l'État à telle enseigne qu'il n'est plus envisagé de faire référence à l'ONDAM, qui cadre la progression des dépenses d'assurance-maladie.

Que mettrait-on dans cette branche ? Un peu tout : des prestations d'invalidité ou le financement des unités de soins longue durée qui relèvent de l'assurance-maladie, des allocations relevant de la branche famille comme l'enfance handicapée ou des prestations d'action sociale de la branche vieillesse. Et ce n'est pas fini, la branche « *dépendance* » gèrerait aussi des prestations d'État comme l'AAH (10 milliards) et l'ASPA de même que l'aide par le travail pour 1,3 milliards.

Il s'agit donc d'un transfert massif de compétences de la Sécurité sociale ou de l'État vers ce nouvel organisme.

Quand au financement, c'est « *Open bar* » : une journée de solidarité supplémentaire pour 1,1 milliards d'euros pour les travailleurs, plus une hausse de la CASA pour 817 millions, une nouvelle hausse de la CSG en alignant le taux des retraités sur celui des actifs pour 780 millions et énorme cerise sur le gâteau, une réduction de moitié de l'abattement de 10% sur les revenus des retraités pour un total d'1,5 milliard!

Mes Cher(e)s Camarades, la création de cette branche n'est pas une caisse de Sécurité sociale en plus, c'est le social à la main de l'État dans le contexte économique que vous connaissez, c'est un pas de plus vers la fiscalisation de la Sécurité sociale.

Il ne s'agit donc pas que de la situation des retraités, mes Cher(e)s Camarades, il s'agit de l'avenir de la Sécurité sociale solidaire et intergénérationnelle. La Confédération a rappelé notre attachement au maintien de la dépendance dans l'assurance-maladie. Elle doit donc prendre en main cette bataille au nom de l'ensemble des travailleurs, actifs, handicapés, chômeurs ou retraités.

Une tribune parue dans le Monde s'en prenait à la génération du Baby-boom qui aurait en quelque sorte tiré un bénéfice de la crise du CORONAVIRUS. C'est oublier que cette génération a relevé le pays, travaillé plus de 40h/semaine, connu la guerre d'Algérie, la crise économique, que ses pensions n'ont pas été revalorisées depuis 6 à 7 ans et qu'elle a fourni près de la moitié des victimes de la pandémie. Le lien qui protège la génération actuelle contre les attaques futures du même ordre s'appelle la Sécurité sociale.

Défendons-la pour qu'elle continue de nous protéger.

Vive l'UCR-FO,

Vive Force Ouvrière et le syndicalisme libre et indépendant!

ÉLECTIONS TPE

PRÈS DE 171000 SALARIÉ(E)S DANS LES TPE DE MA RÉGION

JE VOTE FO

Cette région est composée de huit départements :

- · La Côte-d'Or (21)
- Le Doubs (25)
- . Le Jura (39)
- . La Nièvre (58)
- · La Haute-Saone (70)
- La Saône-et-Loire (71)
- . L'Yonne (89)
- . Le Territoire de Belfort (90)

Face à l'éloignement et à l'isolement de territoires et communes, qui souffrent déjà grandement de la désindustrialisation et des pertes d'emplois, FO défend l'emploi de proximité notamment dans :

Le commerce l'artisanat les services à la personne le secteur libéral... Les emplois de proximité sont tout particulièrement importants car ils forment un tissu économique et social indispensable. FO défend conjointement les services publics et leurs implantations locales dont tout un chacun a besoin, pour son activité comme pour sa situation personnelle.

FO est organisé pour intervenir et aider les salariés des petites entreprises au travers d'accueil, d'écoutes et aides juridiques. Elle compte de nombreux conseillers dédiés à l'assistances des salariés des TPE en cas de difficultés avec leurs employeurs. La liste est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-dessous).

En votant FO, nous pourrons ainsi porter les préoccupations des salariés, dans chaque département, grâce à ses représentants qui siègeront dans la future commission paritaire régionale interprofessionnelle Bourgogne Franche-Comté.

ET JE FAIS VOTER FO!





Stage « découverte de FO et les moyens du SYNDICAT » du 14 au 18 septembre 2020.



Organisé par le CFMS (Centre de Formation des Militants Syndicalistes), le stage « découverte de FO et les moyens du SYNDICAT » s'est déroulé du 14 au 18 septembre 2020 dans les locaux de l'Union Départementale de Côte d'Or.

Une vingtaine de Camarades se sont retrouvés durant une semaine pour suivre la formation « initiale ».

Les syndicats de plusieurs entreprises du département étaient présents notamment FO de : SAVOYE Logistics, La Vie Saine, AMCOR, La Halle, DIB Production, Bonna Sabla, FM Logistic, GEA, IDEMIA, APM ou encore les établissements Français du Sang représentants les Fédérations FO de la FEC, la métallurgie, les transports, bâtiment, la Fédéchimie, la FGTA et les services publics et de santé.

Dans ce stage, une journée est consacrée notamment à l'histoire de FO, sa création, ses valeurs et son indépendance reprenant ainsi les thèmes de la Charte d'Amiens à laquelle nous sommes viscéralement attachés.

C'est également une semaine très enrichissante, d'échange d'expériences, où chacun(e) se sera rendu compte que même si la méthode est différente, l'objectif des employeurs sera toujours d'en dépenser le moins possible pour en gagner le plus possible!

Souvent même à l'encontre du droit ou de l'amélioration des conditions de travail !

En 1906, les militants syndicalistes adoptent la Charte d'Amiens. Ils prennent ainsi leurs distances avec toutes organisations politiques, « sectes » etc, qui prétendent les assujettir à des fins partisanes. L'indépendance à l'égard des partis signifie aussi et surtout l'indépendance à l'égard de l'Etat, instrument de domination de la classe des propriétaires des moyens de production.



Plus d'un siècle d'histoire du mouvement ouvrier a montré à quel point la Charte d'Amiens doit rester la base du syndicalisme libre et indépendant que représente la CGT-FO, continuatrice de la « vieille » CGT.



Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets. Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer. Et ça change la vie!

Protéger et servir depuis 80 ans

groupe-apicil.com



APICIL Gestion – Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 47 591 971, ayant son siège social au 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire.

GRESHAM Banque – Société anonyme au capital de 8 997 634 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 911 576, établissement de Crédit N°14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume – CS
10020 – 75383 Paris CEDEX 08. APICIL Asset Management – Société anonyme au capital de 8 058 100 € enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 343 104 949, agréée en qualité
de Société de Gestion de Portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP98038, et dont le siège social est situé 20 rue de la Baume, 75008 Paris. Communication non contractuelle à caractère
publicitaire – IN19/FCR0030 – 05/2019. Photo: @Ronan Gladu